

Le prix et l'oubli

Les conditions de l'intégration de l'étranger

Massimo BORTOLINI *

Parmi les différentes manières d'appréhender la teneur du rapport d'une société à ses "étrangers", l'une des plus fécondes consiste à suivre les mouvements médiatico-politico-affectifs, générés par des événements forts à propos de ceux-ci. C'est ce que M. Bortolini a fait à propos des Italiens et des Marocains en Belgique. Lisant entre les lignes, il épingle le prix fort réclamé à l'étranger pour son acceptation : le prix du sacrifice et le prix de l'oubli.

La Belgique est-elle raciste ? Ou dit moins violemment, y a-t-il du racisme en Belgique ? Appréhender, mesurer le racisme peut se faire de différentes manières. On peut avoir recours au sondage, comme l'a fait le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (CECLR) en octobre 1996, et on constatera que 46% des personnes interrogées se disent "pas du tout racistes", que 37% se déclarent "plutôt pas racistes", 9% "plutôt racistes", 3% "tout à fait racistes" et 5% sans opinion. A la lecture des résultats complets apparaît une tendance générale à la méfiance et une constance de sentiments assez négatifs dans la perception des étrangers. Leur présence serait la cause de nombreux problèmes : augmentation du chômage, délinquance, et insécurité s'aggravant, augmentation du prix des logements, baisse du niveau scolaire, ... Seules 37% des personnes interrogées voient en l'étranger, "toute personne qui n'a pas la nationalité belge", les autres déclarant qu'il s'agit de "toute personne en situation irrégulière", "toute personne non-originaire de l'Union européenne", "toute personne d'une autre couleur de peau", "d'une autre langue", "d'une autre religion" ; enfin 44% estiment qu'il faut instaurer une préférence nationale en matière d'emploi.

On peut aussi prendre en compte le nombre de plaintes suite à des délits ou des agressions à caractère raciste enregistrées sur une période donnée. Pour la période octobre 1995-octobre 1996, on constatera qu'en Belgique 1086 plaintes ont été déposées auprès du CECLR (1), alors qu'un an auparavant le nombre de plaintes n'étaient que de 644. Parmi celles-ci, on constate que les secteurs où les plaintes

sont les plus fréquentes sont le séjour, les contacts avec les services publics, les contacts avec les forces de l'ordre, l'emploi et l'enseignement.

Les résultats de telles enquêtes sont à considérer avec la plus grande attention, car ils indiquent une tendance générale. Mais, on aura dans un cas comme dans l'autre une image ponctuelle du phénomène que l'on veut étudier. Et encore, ils ne rendront finalement compte que des critères établis pour l'étudier. le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme a eu ou a recours aux deux méthodes et il en a tiré des enseignements et fait des propositions. Fort bien. Mais on peut relativiser de tels résultats. Car, que signifie être "plutôt raciste", ou "pas du tout raciste" ? A partir de quand est-on ou n'est-on pas raciste ? Sur quelle base "objective" évalue-t-on cela ? Et dans le cas des plaintes, comment être certain que la discrimination est bien réelle ? Comment être certain que dans tous les cas la différence ethnique est la cause du dommage subi ? Comment évaluer ce qui peut parfois relever de la subjectivité pure ? Il ne faut pas perdre de vue que l'augmentation de plaintes reçues, d'une part ne recouvrira pas toutes les discriminations existantes, tout le monde ne dépose pas plainte ; et d'autre part, ce nombre est en augmentation du fait même que la possibilité de déposer une plainte n'existait pas auparavant et que par l'effet d'annonce ou la diffusion de l'existence de cette possibilité, de plus en plus de personnes pourront y avoir recours (2).

Enfin, on peut aussi constater l'évolution des résultats électoraux des partis d'extrême droite comme signal de l'état

* Centre Bruxellois d'Action Interculturelle

du racisme. Lire l'extrême droite au seul prisme de l'immigration est réducteur (et ne permet sans doute pas de lutter efficacement contre elle...) car le vote qu'elle reçoit n'en est pas le seul résultat. En Belgique, le cas du Vlaams Blok est éclairant. Récoltant environ 15% des électeurs en Flandre et plus de 25% à Anvers, première ville flamande, il s'inscrit dans le mouvement indépendantiste flamand, et à ce titre il ratisse large parmi les déçus des "concessions" faites aux Wallons par les partis traditionnels. Constaté qu'en Flandre le racisme progresse sur la seule base de ces résultats équivaldrait à gommer toute réalité historique et politique de ce qui s'y déroule.

Une autre manière d'appréhender, de constater ce "racisme" ou à tout le moins la manière dont est traité l'étranger, peut être d'observer un fait, un événement marquant et la manière dont il est géré politiquement, dont en parlent les médias ou encore les réactions qu'il entraîne dans l'opinion publique. Cette approche est bien sûr partielle et sans aucun doute subjective, mais si l'événement rassemble et touche une grande part de la population d'un pays, il pourrait mieux révéler l'état, la condition de l'étranger, et partant éventuellement de la discrimination dont il est victime au quotidien. Dans les douze derniers mois, deux événements ont illustré que décidément non, malgré de forts et beaux discours, l'intégration des immigrés n'est pas ce qu'elle est ou dit être ; ou qu'en tout cas, l'état d'intégration réel ou imaginé (sup)pose quelques questions quant au statut de l'étranger en Belgique.

Les législations s'opposant aux actes discriminatoires ou racistes existent en Belgique. Leur (non-) application est évidemment un autre problème. Le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme existe, travaille et est certainement une institution trop rare en Europe. Forcément dépendant du monde politique, il aura très souvent un rôle consultatif ou un poids moral plutôt

qu'un rôle réellement déterminant dans l'amélioration du statut de l'étranger. Celui-ci est loin d'être aussi favorable qu'il n'y paraît ou que certains le prétendent. C'est en substance ce que révèlent les deux exemples que voici.

Les Italiens, modèles d'intégration ?

Durant toute la seconde moitié de 1996, on a commémoré, en Belgique, le 50^e anniversaire de la signature des accords belgo-italiens qui initièrent l'arrivée en Belgique de plusieurs dizaines de milliers de (futurs) mineurs italiens. Au-delà de l'occultation du contenu et de la signification exacte de ces accords pour n'en garder qu'une espèce d'épisode romantique dans la grande amitié liant les peuples belge et

qualifiée d'immigration "la mieux réussie" (5), on peut légitimement en déduire qu'il en est d'autres qui le sont moins. Mais quelle est cette intégration exemplaire ? Les critères les plus souvent rencontrés sont l'ascension sociale et économique ; ainsi cette fille de mineur italien qui, "avocate, témoigne de la parfaite intégration de sa famille" (6) ; et parmi tous les témoignages qu'ont rapportés les journaux durant ce mois de juin, on cherche encore en vain celui de l'un des 24.526 chômeurs de nationalité italienne vivant en Belgique (7). Les Italiens sont présents à tous les échelons de la réussite et dans tous les secteurs de l'activité professionnelle, du délégué syndical métallo au vice Premier Ministre. Pourtant cette intégration idyllique ne correspond guère à la réalité (8). Mais s'ils sont présents par-

tout, paradoxalement, un autre indicateur de cette intégration voudrait qu'ils soient invisibles, ainsi "n'avons-nous pas tous un collègue d'origine italienne (...) c'est sans doute cela la réussite de l'intégration, jaugée au critère de l'invisibilité" (9). Mais cette invisibilité, preuve s'il en est de la réussite de l'intégration, prend quelques couleurs lorsqu'on aborde la culture de nos amis italiens". Ainsi les jeunes de la troisième génération, "parfaitement intégrés, mais qui ont gardé un petit quelque chose de là-bas : les cheveux noirs, la façon de cuisiner les pâtes, et un nom qui fleurit ou la Méditerranée" (10), ou ce "Transalpin, quel qu'il soit, reste éternellement fidèle à ses racines" (11). Quelles sont ses racines ? A la lecture des témoignages, on s'aperçoit qu'elles se résument à l'amour des pâtes, du foot, de la famille et du travail.

L'italianité se complèterait en l'occurrence "d'une congénitale joie de vivre, propre à ces artisans joyeux (...) qui bénéficient de leurs chants, leurs mandolines, leurs mamas, leur progéniture et le sens de la fête arrosée de chianti" (12). Pour peu, on se croirait revenu 50 ans plus tôt, lorsqu'on disait que "l'Italien n'est pas fainéant mais une certaine mollesse de



italien, "Une belle et longue histoire d'amour" (3), dans laquelle quelques 300.000 personnes ont été dépouillées de leur histoire, la couverture médiatique de cette commémoration révèle quelques surprises (4).

Lorsque l'immigration italienne est

caractère le prédispose aux passions sexuelles” (13). Et pourtant, le temps a bel et bien passé et la réussite est arrivée. Car “la patrie d'accueil d'abord méfiante a finalement adopté les Italiens”, il est vrai que “le temps, comme toujours, a finalement apaisé cette aventure souvent cruelle (...) mais surtout c'est en eux-mêmes que ces immigrés ont puisé la force de tenir, puis de s'ébrouer et, enfin, de vivre l'immersion sociétale. D'ailleurs, ils sont latins, facilement catholiques et dotés d'une capacité d'adaptation qui est le propre d'un vieux peuple intelligent, resté jeune par amour de la vie, de la femme, des enfants” (14). Une différence devenue acceptable ; à l'Italien autre, radicalement autre, s'est substitué un autre absolument semblable, sauf bien sûr pour quelques particularités somme toute folkloriques (les pâtes, le foot). Mais surtout, les Italiens ont payé le prix de leur intégration. En 1956, la catastrophe du charbonnage du Bois du Cazier, à Marcinelle, tue 262 mineurs, dont 136 Italiens. “Les mineurs italiens l'ont fait (...) payant un lourd tribut au redéploiement industriel belge. C'est aussi à ce prix qu'ils ont payé, après une période d'hostilité (...) l'intégration harmonieuse de leurs enfants” (15), “au Bois du Cazier, les Italiens ont payé le prix qu'il fallait pour devenir des citoyens” (16). Est-ce mal comprendre que de lier l'intégration d'une communauté au nombre de morts qu'elle aura donné à la société d'accueil ? Et lorsque Anne Morelli (17), professeur d'histoire à l'Université Libre de Bruxelles, qualifie de déportation l'envoi de milliers de travailleurs par l'Italie et critique l'accueil que la Belgique leur a réservé, s'attire la réprobation de la presse et des milieux universitaires, et reçoit des lettres haineuses lui conseillant de rentrer chez elle... est-ce aller trop loin que de dire qu'au terme de ce processus d'intégration, il convient que ceux qui ne sont plus tout à fait étrangers expriment leur reconnaissance à la “patrie qui les a adoptés” ?

Sacrifice, invisibilité,

reconnaissance, tribut à payer sont des constantes claires dans le cadre d'intégration imposé par la société d'accueil ; exit ceux qui ne correspondront pas à ces attentes, ils seront dès lors considérés comme non-intégrés, avec tout ce que ce terme peut recouvrir comme discrimination possible... On retrouve un schéma identique dans le deuxième événement qui a secoué la Belgique en 1996 et 1997.

Loubna et Nabela Benaïssa, l'intégration malgré elles ?

Depuis août 1996, la Belgique n'est plus la même. De rage en désespoir, ses habitants ont découvert qu'ils vivaient dans un pays où décidément rien n'allait plus, un pays qui sacrifiait ses enfants au plaisir de quelques-uns. La découverte des corps de Julie Lejeune, Mélissa Russo, Ann Marchal, Eefje Lambrechts, et quelques mois plus tard de Loubna Benaïssa, enlevées et assassinées, a plongé le pays dans un état de torpeur dont il a bien du mal à sortir. Parmi les petites disparues, Loubna Benaïssa va bien vite voir son histoire se compliquer par des considérations “ethno-sordides”. C'est que la mort de la petite marocaine ne pourrait être identique à celle des autres.

N'allons pas trop vite. Quelques faits : en 1992, la Belgique est inquiète, de nombreux enfants disparaissent, parmi eux,

Loubna Benaïssa qui disparaît en août ; en 1995, nouvelles vagues de disparitions dont Julie, Mélissa, Ann et Eefje ; août 1996, découverte des corps des quatre pré-citées ; en septembre 1996, la famille Benaïssa prend les conseils d'un avocat et se porte partie civile ; en octobre 1996, plus de 300.000 personnes défilent à Bruxelles, pour réclamer un monde meilleur pour leurs enfants, c'est le début de ce qu'on peut appeler “la Belgique blanche” ; le 8 mars 1997, découverte du corps de Loubna ; le 10 mars, grande cérémonie d'hommage à la Grande Mosquée de Bruxelles ; le 11 mars, inhumation de Loubna à Tanger. Le cas de tous les enfants est unique et mérite respect et attention. Celui de Loubna révèle, à certains égards la place du musulman, de l'Arabe aujourd'hui en Belgique.

L'histoire des Benaïssa, ce fut d'abord la méfiance, voire l'hostilité des autorités policières et judiciaires à les écouter. Les Benaïssa sont l'archétype de la famille musulmane qualifiée de non-intégrée : famille nombreuse, parents maîtrisant mal le français, filles portant le foulard. Quasiement soupçonnés d'avoir envoyé leur fille au Maroc (n'avait-on pas soupçonné, au début de la disparition de sa fille, Gino Russo, papa de Mélissa, d'être impliqué dans un règlement de compte mafieux ? Les stéréotypes ressurgissent parfois très vite...), ils ne pourront réagir devant le désintérêt progressif des autorités, aucun



juge d'instruction ne sera désigné, l'enquête restera au point mort durant près de cinq ans... D'aucuns indiquèrent que c'est l'origine marocaine de Loubna qui a fait que quasiment aucune attention ne fut portée à son cas. Les témoignages des parents des autres enfants, devant la Commission d'enquête parlementaire, ont indiqué qu'ils n'avaient pas connu un meilleur sort. Il est sans doute difficile d'entrer dans une polémique de ce type — savoir si le traitement judiciaire et policier fut en l'espèce discriminatoire ou pas —, pourtant la suite des événements éclairent sur la place que la société réserve à "ses étrangers".

Si comme on l'a dit, la famille Benaïssa ressemble à cette famille marocaine dont personne ne veut en Belgique, et qui ne ressemble pas à ce que l'on attend d'une famille immigrée intégrée, elle a pourtant rapidement fait l'unanimité auprès de la population dans son ensemble. Pourquoi ? Les raisons ne sont guère différentes de celles signalées pour les Italiens.

Dès ses premières apparitions publiques et médiatiques, Nabela Benaïssa, 18 ans, soeur aînée de Loubna, ne laisse personne indifférent. Pensez, une jeune fille marocaine, portant le foulard, qui s'exprime clairement, calmement et intelligemment. De mémoire de Belge, jamais on n'avait vu cela ! C'est qu'ici comme ailleurs, la femme musulmane est considérée comme étant un être soumis au mâle intégriste, tout juste bonne à cuisiner et à faire des enfants, et encore, des bons à rien. Alors quoi, d'où sort-elle ? Et très vite, on fera de Nabela un exemple. L'exemple de l'intégration dans la différence. Mais on ne montrera qu'elle. On continuera, en d'autres occasions, dans d'autres reportages télévisés, à montrer que la femme musulmane est bien ce que l'on pensait. Et puis, c'est une fille, les garçons marocains eux restent de petites crapules. Durant plusieurs mois, petit à petit, Nabela Benaïssa illustrera cette intégration réussie dont on la qualifie. Elève studieuse et sérieuse, bonne camarade, elle s'illustrera le 14 octobre 1996, lorsque la Cour de Cassation déssaisi le Juge Connerotte, le héros, celui qui a permis de retrouver Marc Dutroux, le meurtrier des petites. Elle calmera la foule en colère, qui s'est pressée au Palais de Justice ; cette "frêle jeune fille, habillée du traditionnel

hidjab" invitant la foule au calme à l'aide d'un porte-voix restera une image forte. Elle recevra plusieurs prix pour "son action", Prix de la Ligue des Droits de l'Homme destiné à une personne militant pour l'égalité entre hommes et femmes et pour la lutte contre la discrimination ; elle sera élue Bruxelloise de l'année au référendum organisé par Vlan, un hebdomadaire toutes boîtes, enfin elle recevra un prix exceptionnel décerné par la Fondation Roi Baudouin et le Centre pour l'Égalité des Chances pour son action positive en faveur de la lutte contre la discrimination. Fin mars 1997, parution de "Au nom de ma soeur", livre signé de Nabela Benaïssa (en fait résultat d'une réécriture de propos recueillis), qui à ce jour totalise plus de 100.000 exemplaires vendus, dans lequel elle raconte ce que fut sa vie et celle de sa famille du jour de la disparition de Loubna à son enterrement.

La découverte du corps de Loubna, le 5 mars 1997, va reporter la Belgique six mois en arrière, en plein drame de la découverte, en août, des corps des quatre fillettes. C'est ici que les choses prennent une tournure étonnante. Très vite, il fut décidé que la cérémonie d'hommage qui allait se dérouler à la Grande Mosquée du Cinquantième serait un moment de rencontre entre Belges et musulmans — "Tous musulmans pour un jour" (18) — retransmis en direct par les grandes chaînes de télévision nationale ; le point d'orgue en étant l'intervention de la mère d'Elizabeth Brichet, toujours disparue, "Loubna, tu m'as fait découvrir une communauté dont j'avais peur". Cette phrase abondamment reprise et citée en exemple indique bien tout l'enjeu que va représenter ce drame.

"La force d'intégration d'une cérémonie"; "Les voix d'une Belgique nouvelle"; "Les Belges redécouvrent la communauté marocaine"; ce sont là quelques-uns des titres des grands journaux relatant l'adieu à Loubna Benaïssa. A y lire de plus près, on apprend qu'il s'agit d'un "événement aussi pour la communauté musulmane de Belgique qui a compris qu'avec la mort tragique d'une de ses petites soeurs, elle avait la chance de pouvoir montrer ce qui est le plus souvent son vrai visage (...) on l'a dit et répété : la mort de Loubna et la dignité avec laquelle sa famille a assumé l'impact de cette tragédie sur la société

belge aura fait davantage pour l'intégration de la communauté musulmane en Belgique que, pendant des années, l'action d'organisations spécialisées" (19), ou encore que "par la façon dont elle a assumé sa rude épreuve, avec simplicité et dignité, en solidarité avec les familles belges, la famille Benaïssa a fait progresser de façon décisive l'acceptation, la reconnaissance par nos concitoyens de la présence parmi nous de famille venues d'ailleurs, qui paraissaient différentes et sont si proches à beaucoup d'égards" (20)... Ces deux commentaires, ils sont extrêmement courants, illustrent parfaitement le rôle attribué à une communauté si elle souhaite s'intégrer : sacrifice, dignité, solidarité, allégeance... Ce qu'ont vécu les Italiens il y a 50 ans, les musulmans doivent le vivre maintenant. Que se serait-il passé s'ils n'avaient pas été dignes ? Que se serait-il passé si Nabela n'avait pas été aussi seraine, calme et mature ?

Le prix de l'intégration

Au lendemain du drame, fut remis sur la table, ce qui constitue le Saint Graal du mouvement antiraciste en Belgique : le droit de vote pour les immigrés. Ce fut le Premier Ministre lui-même, lors d'une émission télévisée, qui déclara que "... rien ne serait plus comme avant ; et qu'aujourd'hui le débat sur le droit de vote aux élections communales des immigrés pourrait être envisagée" (21). Il n'en fallu pas plus pour que durant un mois le droit de vote occupa les colonnes des quotidiens (22). La tragédie qui avait frappé une famille marocaine devenait ainsi le déclencheur d'une transformation des mentalités politiques sans précédent. Le message était simple et est bien résumé dans l'intervention du Premier Ministre : "La famille Benaïssa a fait plus pour l'intégration que toutes les actions entreprises jusqu'à présent". Aveu d'échec des politiques d'intégration, ces mots indiquent bien que pour s'intégrer il faut de la souffrance, il faut accepter des sacrifices ; symbolisés ici dans la barbarie subie par une enfant de neuf ans sauvagement assassinée.

Faut-il passer par là pour être accepté ? Comment ne pas voir dans ce drame une métaphore qui voudrait que l'immigré, l'étranger, l'autre devra, au préalable à

son admission et à son acceptation, se dépouiller de ce qu'il a de plus cher ? Pour les Benaïssa, ce fut leur fille. Pour d'autres, ce sera leur identité, leur culture, leur histoire... Comment ne pas trouver dans ce drame la pertinence de la réflexion d'Abdelmalek Sayad sur la "double peine" (23) ?

"Ainsi, sans qu'on ait eu la possibilité d'en parler, ou avant même que l'on puisse parler de racisme ou de xénophobie, la notion de double peine est contenue dans tous les jugements pris sur l'immigré (et non seulement les jugements des juges des tribunaux). Elle fait partie de la sorte d'anthropologie sur laquelle se forment tous nos jugements sociaux, base que nous avons appelée "pensée d'Etat". La "double peine" existe objectivement dans notre façon de penser, avant même qu'on la fasse exister sous une forme objectivée, la forme de la sanction d'un tribunal judiciaire ou d'une décision administrative.

Elle existe dans nos têtes de "nationaux", car le fait même de l'immigration est entaché de l'idée de faute, de l'idée d'anomalie ou d'anomie. La présence immigrée est toujours une présence en défaut ou par défaut ; une présence qui est là mais qui, idéalement, n'aurait jamais dû être là. Présence marquée d'incomplétude, présence fautive et coupable en elle-même, telle est la particularité de la présence "immigrée". Présence déplacée dans tous les sens du terme : déplacée physiquement, géographiquement, c'est-à-dire spatialement, car la migration est d'abord un déplacement dans l'espace ; déplacée au sens moral aussi, au sens où l'on parle, par exemple, de mot ou de discours déplacés (...)".

Cette anomalie devra être réparée, gommée, effacée. Alors, il faudra souffrir pour mériter d'être là, pour faire oublier qu'on est fautif d'être là. Il faudra pour s'intégrer se dépouiller de tout ce qui pourrait rappeler la faute originelle, de tout ce qui pourrait faire rappeler que sa seule présence constitue un danger pour l'unité de la nation, pour l'identité nationale. Il faudra devenir invisible, devenir comme les autres, devenir des exemples. Cela suppose une violence jamais dite, jamais évaluée, jamais montrée. C'est cette violence qu'on trouve en filigrane de ces deux événements. Une violence qui impose la



souffrance comme corollaire au droit d'exister. Une violence qui impose de se sacrifier, de se nier pour pouvoir exister. ■

les critères cités...

(18) La Lanterne 9/3/97

(19) La Libre Belgique 10/3/97

(20) La Libre Belgique 11/3/97

(21) Le Soir 11/3/97

(22) l'affaire s'est depuis tassée, et il n'est désormais plus question de l'octroi du droit de vote, du moins pas avant 2006. L'autre revendication qui est apparue au même moment, à savoir la création d'emplacements plus nombreux pour les dépouilles des musulmans dans les cimetières belges, est en voie de connaître le même sort...

(23) L'immigration et la "pensée d'Etat" : réflexions sur la "double peine" - in Délit d'immigration : la construction sociale de la déviance et de la criminalité parmi les immigrés en Europe - sous la direction de S. Palidda - Luxembourg, C.E., 1997.

(1) Engagements pour l'Egalité - rapport annuel 1996 du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le racisme - Bruxelles : CECLR, 1997, 169 p. + annexe statistique

(2) Les affiches du CECLR sont claires : "Vous êtes victimes d'une discrimination ou d'un acte raciste, vous pouvez porter plainte, contactez etc..."

(3) La Dernière Heure, 22/06/96

(4) Cette partie s'inspire largement de "Petite chronique d'une intégration réussie" - Jacques Meyers - In Agenda Interculturel, 146/septembre 1996, pp.23-25

(5) La Libre Belgique, 22/06/96

(6) Le Soir, 18/06/96

(7) Chiffres Office National de l'Emploi 1996

(8) Voir à ce sujet les travaux de Marco Martiniello, "Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée", Paris, Ed. L'Harmattan, 1992 ou d'Andrea Rea, dans de nombreux articles, et notamment "Les destins multiples de l'immigration italienne", in Agenda Interculturel, 146/septembre 1996, pP.16-22. On constatera par exemple qu'il y a un taux d'échec scolaire fort important chez les enfants italiens ou d'origine italienne, que le taux de chômage est inquiétant, que la mobilité sociale ne se fait pas très bien, que la représentation socio-politique est quasi nulle, etc.

(9) La Libre Belgique, 22/06/96

(10) La Dernière Heure, 22/06/96

(11) Le Soir, 17/06/96

(12) La Libre Belgique, 22/06/96

(13) Dossiers de l'Action sociale catholique, 1947

(14) La Libre Belgique 22/06/96

(15) La Libre Belgique 23/06/96

(16) Le Soir 19/06/96

(17) pourtant un bel exemple d'intégration selon